

TMT éditions, Maison d'édition associative



Collectif d'auteurs auto édités

SOUMETTRE UN MANUSCRIT

Notre ligne éditoriale est la suivante :

*** Vous êtes membres de l'association TMT éditions**

- * Votre œuvre se distingue par son originalité
- * Œuvres pédagogique ou ludiques
- * C'est votre premier ouvrage et vous n'avez pas plus de 25 ans
- * Coups de cœur
- * Collection Trésors de Mes Tiroirs

Attention ! Voir notre calendrier de parution !

Votre manuscrit

Vos fichiers doivent nous parvenir au format word à l'adresse mail

tresors.tiroirs972@yahoo.com Précisez en objet : Titre, auteur, catégorie

Pour les fichiers trop lourds, utiliser **We transfert**, Annoncez votre envoi par email comme indiqué

Vos manuscrits doivent impérativement avoir été protégés au préalable par copyright de votre choix.

(TMT se dégage de toute responsabilité relevant de la non protection des fichiers par l'auteur)

Notre délai de réponse maximum est de 3 mois à compter de la réception.

Corrections

Votre manuscrit sera dans un premier temps annoté par le comité de lecture et vous sera retourné pour réécriture. Vous devrez donc nous le renvoyer corrigé dans les meilleurs délais. Ensuite, nous affinerons ensemble, en collaboration avec le comité, les corrections finales.

Conditions du Mandat d'Édition

Les ouvrages, réalisés selon le mandat d'édition sont la propriété de l'auteur. TMT ne prend en charge que les ouvrages qui lui sont confiés dans le cadre de son mandat . Les recettes sont reversées à l'auteur déductions faites des éventuelles avances consenties formellement par TMT et des éventuels frais de transfert de fonds.

L'auteur déterminera le nombre d'ouvrages confiés à TMT éditions et pourra récupérer à tout moment ses invendus.

TMT éditions ne reverse pas de droits d'auteur.

Nos services

Les services offerts par TMT éditions sont à comprendre comme étant de l'ordre du bénévolat ou sur la base de tarifs préférentiels association, consentis par nos partenaires.

Statut des auteurs :

Les auteurs exercent impérativement une activité libérale, comme l'artiste ou l'interprète et leur statut juridique est civil. Tout changement de statut non signalé à l'association ne saurait engager sa responsabilité.

Les missions de l'association

Les ouvrages, réalisés selon le mandat d'édition sont la propriété de l'auteur. TMT ne prend en charge que les ouvrages qui lui sont confiés dans le cadre de son mandat . Les recettes sont reversées à l'auteur déductions faites des éventuelles avances consenties formellement par TMT.

L'auteur déterminera le nombre d'ouvrages confiés à TMT éditions et pourra récupérer à tout moment ses invendus.

TMT éditions ne reverse pas de droits d'auteur.

Nos services

Les services offerts par TMT éditions sont à comprendre comme étant de l'ordre du bénévolat ou sur la base de tarifs préférentiels association, consentis par nos partenaires.

Statut des auteurs :

Les auteurs exercent impérativement une activité libérale, comme l'artiste ou l'interprète et leur statut juridique est civil. Tout changement de statut non signalé à l'association ne saurait engager sa responsabilité.